



**A**CCUEIL DE LOISIRS

© **MERCREOI**

# PROJET PEDAGOGIQUE

SAISON 2020 / 2021



## Table des matières

<b>PRÉSENTATION</b> .....	1
<b>LES INTENTIONS ÉDUCATIVES DE L'ÉQUIPE</b> .....	2
<b>Pour l'enfant :</b> .....	2
<b>Pour les parents :</b> .....	3
<b>Pour l'accueil</b> .....	3
<b>LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES</b> .....	3
<b>LE RÔLE DE CHACUN</b> .....	4
<b>Le rôle de la directrice :</b> .....	4
<b>Rôle pédagogique :</b> .....	4
<b>Rôle administratif :</b> .....	4
<b>Le rôle de l'animateur(trice)</b> .....	4
<b>LES RÈGLES DE VIE</b> .....	5
<b>L'ÉVALUATION</b> .....	6
<i>BILANS QUALITATIFS</i> .....	6
<i>BILANS QUANTITATIFS</i> .....	6
<b>L'ORGANISATION DU MERCREDI</b> .....	7
<b>Les publics</b> .....	7
<b>Les modalités d'accueil</b> .....	7
<b>La journée de l'enfant</b> .....	8
Le temps de repas.....	8
<b>Les moyens mis en œuvre</b> .....	9
<b>LE PROJET D'ANIMATION</b> .....	10

## ANNEXES

## PRÉSENTATION

L'accueil de loisirs de la journée du mercredi est déclaré en Accueil Collectif de Mineurs sur la commune de Romagnat.

Il est soumis à la législation de la DDCS et de la PMI pour les moins de 6 ans. Ses locaux municipaux sont situés au 12 avenue de la République à Romagnat ; Ils sont partagés avec l'association du Foyer Laïc.

En annexe, les locaux périscolaires de l'école maternelle Jacques Prévert sont occupés par les moins de 6 ans.

Le temps de repas est pris au restaurant scolaire de l'école élémentaire Jacques Prévert.

Ce projet pédagogique est décliné du Projet éducatif de territoire de la commune de Romagnat.

Le PEDT est construit autour de trois axes principaux :

- la citoyenneté
- le handicap
- le développement durable

Il est prévu un taux d'encadrement des enfants à

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

L'accueil est ouvert sur toute la journée du mercredi de 7h30 à 18h.

Il fait l'objet d'un projet pédagogique à part entière.

Nous respectons également les mesures relatives au protocole sanitaire établi par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Notre organisation et notre fonctionnement sont adaptés aux mesures sanitaires.

Celui-ci est en annexe du projet pédagogique.



## LES INTENTIONS ÉDUCATIVES DE L'ÉQUIPE

L'accueil de loisirs est avant tout un lieu dédié aux loisirs, à la détente, à la découverte et à l'expérimentation de nouvelles relations interpersonnelles, d'activités, de jeux. D'ouverture à la culture, aux infrastructures et aux événements de son territoire, à la connaissance de son environnement de proximité et à la nature.

L'équipe définit l'accueil de loisirs comme suit :

- ✓ Un équipement au service des enfants de la commune et de leurs familles.
- ✓ Un espace de découverte, de création, permettant à l'enfant de s'épanouir, d'apprendre, de vivre la réalité collective avec ses pairs, de faire l'expérience de l'autonomie, d'agir pour lui-même et avec les autres.
- ✓ Un espace de rencontre avec les parents, un lieu qui leur est ouvert et où ils peuvent s'informer et échanger avec l'équipe pédagogique (hors covid-19).

**De fait, l'équipe entend promouvoir à travers les actions de l'accueil de loisirs les points suivants :**

Pour l'enfant :

Permettre aux enfants de vivre leurs temps de loisirs dans un cadre épanouissant :

- En offrant des conditions d'accueil adaptées au public.
- En assurant une présence sécurisante.
- En préservant un cadre d'intimité et de chaleur pour les enfants.
- En proposant une programmation riche et variée qui tient compte du rythme de l'enfant.
- En permettant de s'enrichir de l'apprentissage de la vie collective.
- En développant des comportements de solidarité, de coopération, d'entraide et de tolérance.
- En privilégiant des activités d'échange, permettant aux enfants de valoriser leurs compétences.
- En agissant directement sur son environnement, par la concertation avec les autres enfants et l'équipe d'encadrement.
- En proposant des sorties extérieures pour découvrir d'autres lieux et pour connaître son environnement culturel (musée, spectacle, expositions, médiathèque...) et naturel (animations en plein air).

Développer l'apprentissage de l'autonomie :

- En donnant la possibilité à l'enfant de faire des choix individuels et collectifs.
- En laissant la possibilité à l'enfant de faire ou de ne pas faire.
- En mettant en place des lieux et des temps permettant à l'enfant d'agir avec ou sans l'aide directe de l'adulte.
- En proposant des activités par lesquelles l'enfant pourra expérimenter et découvrir ses capacités physiques et intellectuelles.

## Pour les parents :

Permettre aux parents de trouver une réponse à l'organisation de la journée de leur enfant :

- En leur proposant un mode de garde satisfaisant pour leur enfant
- En mettant en place des accueils et départs échelonnés pour plus de souplesse
- En les informant sur les activités réalisées et à venir
- En étant à l'écoute de leurs demandes

## Pour l'accueil

Assurer une image de qualité de notre service

- En garantissant de bonnes relations au sein de l'accueil et avec les usagers
- En répondant au plus près aux attentes et besoins des familles
- En valorisant notre action et notre mission par une communication régulière :
  - Visuelle par affichage dans les locaux et information sur le site de la mairie
  - Orale, en favorisant les échanges pendant les temps d'accueil,
  - Ecrite (flyers, livrets...)
- En collaborant avec les partenaires du territoire, les associations culturelles et sportives.

## **LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

- L'apprentissage de la vie collective : bien vivre ensemble dans le respect mutuel.
- La cohérence de la journée et de la semaine de l'enfant par la prise en compte de son rythme.
- La prise en compte de l'enfant dans sa globalité en le mettant au centre des projets.

Nous veillons à leur bien être pour qu'ils se sentent bien et prennent du plaisir dans toutes les activités auxquelles ils participent, pour qu'ils puissent s'exprimer, s'épanouir, se sentir écoutés et considérés en leur permettant d'émettre des envies et des avis.

Veiller au bien être de l'équipe également : que chacun se sente bien dans la structure et dans le travail, que chacun soit force de proposition et entendu.

Cela passe entre autres par une communication au sein de l'équipe avec une critique constructive, l'envie de chacun de travailler dans ce sens et un investissement personnel.

Nous favorisons l'épanouissement de l'enfant par l'activité et par le jeu ; Ils lui permettent de découvrir son environnement, d'apprendre, d'expérimenter...

Il nous paraît important que l'enfant puisse participer à la vie de l'accueil de loisirs, qu'il puisse être acteur de ses moments de loisirs pour :

- **Favoriser la socialisation au sein de l'accueil de loisirs et sensibiliser les enfants à la différence**
- **Permettre l'inclusion des enfants en situation de handicap**
- **Respecter le rythme de vie de l'enfant**
- **Encourager l'expression de chacun**
- **Intégrer l'éducation alimentaire dans la journée de l'enfant**
- **Sensibiliser l'enfant à son environnement et au développement durable**

## **LE RÔLE DE CHACUN**

### **Le rôle de la directrice :**

Elle est responsable du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, tant sur le plan matériel que sur le plan humain. Elle veille à la sécurité physique et affective du public. Elle a une obligation de moyens mis en œuvre pour garantir la qualité du service. Elle gère l'équipe en étant moteur et à son écoute, en fixant le cadre, elle a un rôle de formation et de conseil auprès des animateurs.

### **Rôle pédagogique :**

- Mettre en œuvre le projet éducatif de territoire (PEDT)
- Rédiger, mettre en œuvre et évaluer le projet pédagogique de la saison
- Accompagner et suivre les projets d'activité de l'équipe
- Veiller au respect des règles de sécurité, de la réglementation de la DDCS et de la PMI, plan Vigipirate et protocole sanitaire relatif au Covid-19.
- Animer les réunions d'équipe
- Assurer l'économat et l'assistance sanitaire
- Rencontrer les parents

### **Rôle administratif :**

- Gérer la communication, le matériel pédagogique de la structure
- Assurer la liaison avec les différents partenaires internes et externes, le service Éducation Jeunesse et les élus
- Gérer les absences des animateurs
- Assurer le contrôle et le suivi des dossiers sanitaires des enfants
- Assurer le suivi des documents réglementaires et interne

### **Le rôle de l'animateur(trice)**

L'animateur est celui qui va faire passer de bons moments aux enfants confiés à sa responsabilité. C'est à lui de mettre en place les moyens pour rendre ce temps convivial et ludique.

L'animateur(trice) doit être :

- Accueillant et souriant
- Prendre connaissance et participer à l'élaboration du projet pédagogique
- S'adapter
- Être enthousiaste
- Être disponible
- Faire preuve de bon sens
- Respecter les consignes de sécurité
- Avoir une tenue correcte et adéquate
- Avoir du respect pour les enfants et les adultes avec lesquels il travaille
- Faire preuve d'esprit d'équipe et d'entraide

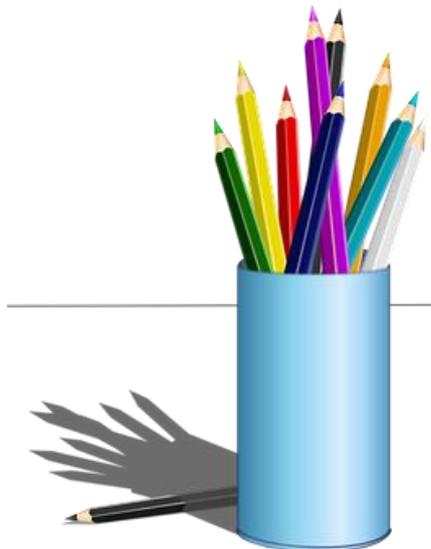
- Avoir une attitude positive et bienveillante envers l'équipe
- Respecter le matériel et l'environnement
- Être conscient de ses limites
- Favoriser un climat de relation cordiale avec les familles
- S'interdire toute forme de violence ou d'agressivité
- Être à l'écoute des enfants
- S'adapter à leurs besoins, leurs capacités



## LES RÈGLES DE VIE

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants. Elles sont mises en place avec eux, par groupe d'âge sur la base du vivre ensemble, de la tolérance, du respect de chacun et du matériel de la structure. Ces règles sont construites positivement et dans la coopération.

**Un document journalier de suivi par groupe d'âge de l'enfant** est rempli par l'équipe référente. Les événements remarquables, relatifs au déroulement de la journée et au comportement de l'enfant sont recensés. Cela permet à l'équipe d'avoir un suivi de l'enfant, ainsi que des éléments concrets à donner aux familles. En cas de problème, les parents sont informés de suite ou lors du départ le soir, selon la nature et la gravité de l'évènement.



# L'ÉVALUATION

## *BILANS QUALITATIFS*

### Les réunions d'équipe

Une réunion d'équipe hebdomadaire a lieu le lundi.

Elle permet d'assurer un suivi du fonctionnement général du mercredi, d'échanger autour de l'organisation afin de l'adapter pour l'améliorer.

Au cours de ces réunions, l'échange que nous pourrons avoir se devra d'être constructif. Il sera basé sur les réussites et les non réussites de nos actions mutuelles et nous serons amenés à revoir nos actions afin de progresser.

Chaque groupe fera également un retour sur le déroulement des activités et les éventuels problèmes avec les enfants et les parents.

Ces réunions servent également à préparer et organiser les projets d'activité.

Un bilan d'équipe est prévu à chaque fin de période.

### Les avis des enfants

Les envies et les idées des enfants sont prises en compte lors d'un bilan de journée au moment du goûter dans chacun des groupes.

Chacun pourra mettre en place un outil pour recueillir l'avis des enfants.

### Les réunions de service

Une concertation mensuelle au sein du service Éducation Jeunesse permet la présentation, la mise en œuvre et le suivi des projets en cours.

### Le comité du PEDT

La Participation au comité de pilotage et de suivi du PEDT et aux groupes de travail associés.

### Le plan mercredi

- Développer, avec l'aide des services de l'Etat, des CAF et des associations partenaires, des mercredis périscolaires de qualité en complémentarité avec l'école et ainsi obtenir le label qui y est associé.

### Le retour avec les prestataires

- API restauration : la commission de restauration scolaire tous les ans en début d'année civile avec le prestataire pour faire le bilan et améliorer le fonctionnement et les menus.
- Autres prestataires ponctuels

### Le retour avec les partenaires

- RTC (Romagnat Tennis Club) : Passerelle tennis
- Partenaires ponctuels selon les animations mises en place

## *BILANS QUANTITATIFS*

- Suivi statistique des présences des enfants
- Recensement des animations et des activités proposées
- Liste des animations et intervenants extérieurs



# L'ORGANISATION DU MERCREDI

## Les publics

Le mercredi est un temps d'accueil périscolaire qui assure la continuité de la semaine de l'enfant en période scolaire. En priorité, **sont accueillis les enfants scolarisés dans les écoles primaires de Romagnat.**

### L'accueil des enfants

Les enfants sont acceptés dès 3 ans révolus, sous condition d'être scolarisé. Ils sont répartis selon leur âge entre les moins de 6 ans (maternelle) et les plus de 6 ans.

Chaque groupe d'âge a son lieu d'activité et ses animateurs référents.

Ils sont répartis en quatre groupes :

- Les maternels (moins de 6 ans)
- Les M-six (6 ans)
- Les moyens (7 à 8 ans)
- Les grands (9 à 13 ans)

## Les modalités d'accueil

### L'accueil du mercredi est ouvert de 7h30 à 18h

***Sans inscription préalable, votre enfant ne sera pas pris en charge.***

***Les familles doivent signaler à la direction leur arrivée et leur départ.***

### Les formules et les horaires

Les formules d'accueil	Arrivée échelonnée	Départ échelonné
Journée	de 7h30 à 9h	de 17h à 18h
Mercredi matin sans repas	de 7h30 à 9h	de 11h45 à 12h30
Mercredi matin avec repas	de 7h30 à 9h	de 13h15 à 13h30
Mercredi repas et après-midi	de 11h30 à 12h	de 17h à 18h
Mercredi après-midi sans repas	de 13h15 à 13h30	de 17h à 18h

# La journée de l'enfant

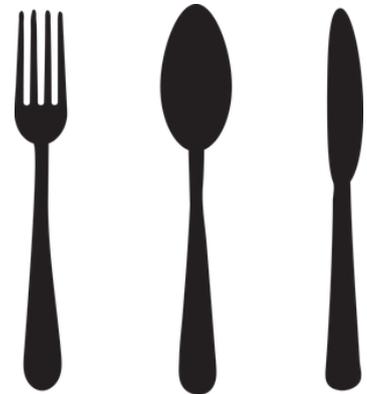
## Le déroulement de la journée de l'enfant

- 7h30 à 9h Arrivée échelonnée
- 9h à 11h45 Animation d'activité par groupe d'âge
- 11h45 à 13h Départ et repas au restaurant Jacques Prévert
- 13h15 à 13h30 Départs après le repas et arrivées de l'après midi
- 13h à 14h Temps calme / sieste des maternels de 13h15 à 15h30
- 14h à 17h Animation d'activités avec le temps de goûter inclus
- 17h à 18h Départ échelonné

## Le temps de repas

**Un passage aux toilettes et un lavage des mains est instauré**

**Avant et après le repas  
Pour tous les enfants**



Nous souhaitons faire du repas un moment convivial, de calme et de détente. Nous souhaitons aussi que le repas soit un moment d'éducation à la santé : prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré, lecture des menus, notions de gaspillage alimentaire.

### **Plus de 6 ans : SELF**

L'organisation du repas se fait sous la forme d'un « self collaboratif ». Les enfants montent au restaurant scolaire par groupe.

L'enfant peut alors se servir son repas seul, un animateur accompagnant est toujours présent si besoin. Le self permet une autonomie complète de l'enfant sur son repas : quantité, temps passé à table, débarrassage de son plateau etc. il a également pour but de diminuer le gaspillage alimentaire en partant du principe « ce que je me suis servi dans l'assiette je le mange ». L'animateur accompagnant a également pour rôle de contrôler que l'enfant a bien terminé son plat avant de passer à la suite du repas.

A son rythme, l'enfant redescend dans la cour une fois son repas terminé.

### **Maternelle : Service à table**

L'équipe d'animation mange à table avec les enfants, assure le service de restauration et distribue les plats sur les tables.

L'adulte veille à ce que le repas se déroule dans de bonnes conditions, incite à goûter et vérifie que l'enfant mange suffisamment.

# Les moyens mis en œuvre

## ❖ Humains

L'équipe pédagogique est constituée de :

- Une directrice responsable de l'accueil de loisirs
- Deux animatrices, agents de la collectivité le matin
- Deux animateurs, agents de la collectivité en journée
- Six animateurs vacataires
- Deux stagiaires BPJEPS jusqu'aux vacances de décembre.

## ❖ Les locaux

L'accueil a lieu dans les locaux municipaux partagés avec l'association du FLEP

Au 12, avenue de la République, 63540 Romagnat

Les locaux périscolaires, la salle motricité de la maternelle Jacques Prévert, la salle de sport de l'école élémentaire Jacques Prévert sont aussi utilisés le mercredi.

Plusieurs salles sont destinées à l'accueil du mercredi :

Chaque groupe d'âge à une salle spécifique de référence :

- la salle verte et la salle périscolaire école maternelle JPrévert pour les maternels
- la salle rose pour les grands
- la salle commune pour les moyens
- la salle Tag pour les M-six

Des salles complémentaires sont utilisées pour les diverses activités :

- Le dojo de 13h à 14h30
- La cuisine pour les ateliers pâtisserie

La sieste a lieu dans une autre salle à part.

L'infirmerie est dans le bureau de direction

Un local matériel et un local économat sont dédiés à l'accueil de loisirs.

Les locaux partagés sont la cuisine, les sanitaires, le local économat, le dojo, le cuvage.

## ❖ Le matériel

L'équipe pédagogique dispose d'un matériel de base (papier, feutres, ciseaux, peinture), renouvelé en fonction des besoins, et de matériaux de récupération.

Il est complété par du matériel spécifique en fonction des activités proposées.

Des jeux de sociétés sont stockés dans le placard de la salle Tag. Le matériel de base est partagé avec l'accueil des vacances.

## ❖ Le budget

Le budget consacré au mercredi est inclus dans le budget annuel du service.

Il en est extrait pour être indépendant, il est réparti par poste : matériel, économat, pharmacie, transport et prestations extérieures.

## LE PROJET D'ANIMATION

Les projets d'activités sont découpés en 5 périodes :

- **Période 1 : du 2 septembre au 14 octobre 2020**

- **« Le toucher et les arts plastiques » :**

- *Réalisation de multiples activités manuelles et de modelage pour créer et fabriquer avec des supports et des matières variées, des procédés nouveaux, des matériaux recyclés.*

- **Période 2 : du 4 novembre au 16 décembre 2020**

- **« Le goût : l'art et la culture culinaire » :**

- *Découvrir, à travers le jeu, la gastronomie de l'Auvergne, réaliser des recettes traditionnelles (sucrées) à partager au goûter, découvrir les plantes aromatiques, les plantes comestibles et leur utilisation.*

- **Période 3 : du 6 janvier au 3 février 2021**

- **« La vue et les arts visuels » :**

- *Découvrir les arts de la peinture, du cinéma et du court métrage, réaliser des ateliers « stop motion », tester les illusions d'optique, les expériences scientifiques et le théâtre.*

- **Période 4 : du 24 février au 07 avril 2021**

- **« L'ouïe, la musique et les sons » :**

- *Découvrir les jeux sonores et musicaux, la fabrication d'instruments simples, jouer et se mettre en scène, expérimenter les sons de la voix et chanter.*

- **Période 5 : du 28 avril au 30 juin 2021**

- **« L'odorat, la nature et l'environnement » :**

- *Cultiver le jardin pédagogique avec les herbes aromatiques, animations autour de l'air, du vent et de la météo. Jeux de pleine nature.*

Les projets construits avec l'équipe et les enfants sont fondés sur leur contexte environnemental et culturel, ils suivent les saisons, les évènements culturels de proximité et de la région.

Le temps d'accueil du mercredi organise des animations adaptées à l'âge des enfants. Elles sont ajustées selon la météo.

L'équipe pédagogique met en place diverses activités au choix de l'enfant, en salle et/ou en extérieur. Il est proposé des animations manuelles, sportives, culturelles sous forme ludique ainsi qu'une diversité de jeux (de société, de construction, collectifs, coopératifs, de ronde, chantés...).

Un programme sur les activités proposées par mois est communiqué aux familles  
Les animations extérieures ou les projets spécifiques sont communiqués aux familles par une information écrite.

A Chaque période, il est prévu pour chacun des groupes d'âge :

- ✓ Des ateliers « cuisine »
- ✓ Une visite à la médiathèque (selon les protocoles)
- ✓ Une sortie extérieure

Nous ajustons notre programme et nos activités au protocole sanitaire et à son évolution. Certaines informations citées dans ce projet sont donc susceptibles de changer ou d'être réajustées.

**L'équipe pédagogique : Alexandrine, Angie, Ariana, Cyrille, Gurvan, Gwenaëlle, Laura Mel., Laura Ma., Léa, Lucile, Nathalie, Nicole.**



## ANNEXES

- Le protocole sanitaire
- La plaquette d'information des familles
- La fiche de suivi par groupe

**FICHE DE SUIVI DE GROUPE :**

**GROUPE :**

**MERCREDI :**



**LES ACTIVITÉS REALISÉES**

LE MATIN	L'APRÈS-MIDI

**LES BLESSURES / INCIDENT / COMPORTEMENT**



ENFANT	DÉTAILS : Quoi /Quand / Comment ?

**Demands particulières à transmettre aux familles :**

--



**A**CCUEIL DE LOISIRS SAISON 2020-2021

© **MERCREDI**

# SEPTEMBRE 2020

LES HORAIRES D'OUVERTURE : 7h30/18h

Arrivées et départs échelonnés : de 7h30 à 9h et de 17h à 18h

- **Accueil matin** : 7h30 à 12h30 (départ entre **11h45** et 12h30)
- **Accueil matin + repas** : 7h30 à 13h30 (départs entre 13h15 et 13h30)
- **Accueil repas + après-midi** : **11h30** à 18h (arrivée entre 11h30 et 11h50)
- **Accueil après-midi** : 13h15 à 18h (arrivée entre 13h15 et 13h30)

**Secrétariat Education-Jeunesse:**

Téléphone : **04 73 62 79 51** ou mail : [portail.famille@ville-romagnat.fr](mailto:portail.famille@ville-romagnat.fr)

Pour toutes les questions de gestion d'inscription et de facturation.

**Accueil de loisirs :**

**Nous contacter le mercredi : 07.83.91.01.00**

Pour prévenir des changements éventuels le jour même.

## LES PROJETS D'ACTIVITE

- **Période 1** : **2 septembre au 14 octobre 2020**

### *Le toucher et les arts plastiques*

Réalisation de multiples activités manuelles et de modelage pour créer et fabriquer avec des supports et des matières variées, des procédés nouveaux, des matériaux recyclés.

# Consignes et modalités d'accueil

## Le rôle des parents

L'implication des parents, leur bonne compréhension et l'application des consignes sanitaires est une clé de la réussite de l'accueil des enfants.

C'est pourquoi vous êtes appelés à respecter les consignes suivantes :

- **La prise de température** de l'enfant tous les jours avant le départ pour l'accueil de loisirs. En cas de symptôme ou de fièvre (38° ou plus), l'enfant ne vient pas à l'accueil de loisirs.



En cas de survenue de symptômes ou poussée de température à l'accueil de loisirs :

- l'enfant est isolé.
- il est équipé d'un masque pédiatrique.
- ses parents sont prévenus et viennent le chercher dans l'heure.

- **Les parents ne sont pas admis dans les locaux** ; ils laissent et récupèrent leur(s) enfant(s) dans le hall de l'accueil de loisirs **munis d'un masque**.
- Les arrivées et les départs sont libres sur les horaires échelonnés, **MAIS une seule famille à la fois est accueillie dans les locaux.**

- **Fournir le matériel suivant** dans un sac à dos
  - Une gourde étiquetée au nom de l'enfant
  - Un paquet de mouchoirs (pas de boîte)
  - Une tenue de rechange pour les maternels
  - Un livre personnel avec le nom de l'enfant



- **La tenue vestimentaire :**

- **Une tenue permettant la pratique du sport et prévoir chaque mercredi des chaussures fermées pour votre enfant.**
- **Fournir une casquette ou un chapeau avec le nom de l'enfant**
- **Un masque pour les enfants ayant 11 ans révolus (fourni par la famille)**



## Les gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde :



- La distanciation physique n'est plus obligatoire, néanmoins les espaces sont organisées pour maintenir la plus grande distance possible entre les enfants.
- Le port du masque :
  - Il est obligatoire pour les enfants ayant 11 ans révolus.
  - Il est obligatoire à l'intérieur pour les adultes qui sont en présence des enfants.

## Les temps de repas

- Les enfants déjeunent au restaurant scolaire de l'école Jacques-Prévert : service à table pour les maternels et self pour les plus de 6 ans.
- Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs sous forme de portion individuelle.



## Conditions d'organisation des activités

- La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges (ballons, jouets, crayons, etc.) **est permise**.
- La limitation du brassage entre groupe n'est plus obligatoire.
- Les activités plein air sont privilégiées.
- une activité sportive par jour est mise en place pour chaque groupe.

## Les Projets d'activité

Thématique de la saison : **les arts et les sens**

- **Période 1 : 2 septembre au 14 octobre 2020**

**Le toucher et les arts plastiques**

Réalisation de multiples activités manuelles et de modelage pour créer et fabriquer avec des supports et des matières variées, des procédés nouveaux, des matériaux recyclés.

- **Période 2 : 4 novembre au 16 décembre 2020**

**Le gout : l'art et la culture culinaire**

Découvrir, à travers le jeu, la gastronomie de l'Auvergne, réaliser des recettes traditionnelles (sucrées) à partager au gouter, découvrir les plantes aromatiques, les plantes comestibles et leur utilisation.

- **Période 3 : 6 janvier au 3 février 2021**

**La vue et les arts visuels**

Découvrir les arts de la peinture, du cinéma et du court métrage, réaliser des ateliers « stop motion », tester les illusions d'optique, les expériences scientifiques et le théâtre.

- **Période 4 : 24 février au 7 avril 2021**

**L'ouïe, la musique et les sons**

Découvrir les jeux sonores et musicaux, la fabrication d'instruments simples, jouer et se mettre en scène, expérimenter les sons de la voix et chanter.

- **Période 5 : 28 avril au 30 juin 2021**

**L'odorat, la nature et l'environnement**

Cultiver le jardin pédagogique avec les herbes aromatiques, animations autour de l'air, du vent et de la météo. Jeux de pleine nature.